

Demande d'autorisation administrative de dépôt de Prêt Travaux Bonifié (PTB)

A COMPLETER EN LETTRES CAPITALES

Situation personnelle	Emprunteur	Co-emprunteur
Nom : M., Mme		
Nom de naissance		
Prénom		
Date et lieu de naissance		
Nationalité		
Situation de famille	<input type="checkbox"/> Célibataire	<input type="checkbox"/> Marié(e)
	<input type="checkbox"/> Divorcé(e) ou séparé(e)	<input type="checkbox"/> Veuf (ve)
	<input type="checkbox"/> Union libre / Vie maritale	<input type="checkbox"/> Pacsé(e)
Nombre d'enfants à charge		
Nom, prénom et date de naissance de ces enfants ou autre personne fiscalement à charge		
Coordonnées personnelles (Téléphone et mél obligatoires)		

Domicile actuel		
Adresse précise (N°, rue, code postal, ville,...)		
Logé en logement de fonction	<input type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non

Situation Administrative/Professionnelle	Emprunteur		Co-emprunteur	
	<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Retraité	<input type="checkbox"/> Actif	<input type="checkbox"/> Retraité
Corps ou activité professionnelle				
Service employeur / raison sociale (Intitulé et adresse du lieu d'affectation ou d'emploi)				
Coordonnées professionnelles (Téléphone et mél)				
Date d'entrée dans la Fonction publique				

NOTICE ET PIÈCES A JOINDRE A LA DEMANDE D'AUTORISATION ADMINISTRATIVE DE PTB

La production de toutes ces pièces est indispensable

Tout dossier incomplet sera retourné

Avant de constituer ce dossier, assurez-vous que vous êtes en possession des derniers textes en vigueur (circulaire, notes relatives au taux d'emprunt, aux plafonds de ressources...) soit en consultant le site internet : <https://www.alpha-sierra.org/prestations-daction-sociale/logement>

Rubrique : les prêts bonifiés

RAPPEL :

Ce prêt travaux bonifié concerne strictement :

- Les travaux directement et uniquement liés à l'habitation principale (cf note)

Montant du prêt travaux bonifié :

Le montant du prêt est défini en fonction de la zone dans laquelle se trouve la résidence administrative, du revenu fiscal de référence de l'avis d'imposition N-2 du foyer et de la composition familiale.

Il convient de préciser que le montant demandé doit être arrondi à la centaine d'euros inférieure (ex : 12 026 € de travaux ouvrent droit à un prêt de 12 000 €).

LES JUSTIFICATIFS A FOURNIR SONT LES SUIVANTS :

Pour les actifs :

- **Attestation d'emploi récente** qui mentionne notamment l'adresse précise du service d'affectation, la date d'entrée à la DGAC et la **position statutaire du demandeur** (« en fonction à ce jour et non démissionnaire », + selon le cas : **titulaire, confirmé, contractuel, détaché...**).
- **Dernier bulletin de paie du demandeur.**
- **Dernier avis d'imposition sur le revenu année N-2** (ex : pour une demande en 2025 - avis d'imposition reçu en 2024 qui concerne les revenus 2023) du foyer.
- **Si vous étiez rattaché fiscalement au foyer de vos parents pour le revenu N-2**, fournir alors les 3 pièces suivantes : copie de l'avis d'imposition de vos parents ET copie de leur livret de famille ET copie de leur déclaration de revenus vous faisant apparaître comme enfant rattaché.
- **Selon votre situation familiale** (marié, divorcé, pacsé...), photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour, copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité de chaque personne composant le foyer ou attestation d'enregistrement du PACS.
- **En cas de situation de handicap d'un enfant** : justificatif du versement de la prestation interministérielle pour enfant handicapé.
- **En cas de demande pour un bien situé hors zone de la DSAC de la résidence administrative** : un justificatif de la distance routière qui ne doit pas excéder 300 km aller (sur le site Internet Mappy).
- Justificatifs à fournir :
 - devis établi en langue française datant de moins de six mois, au nom de l'agent et à l'adresse du bien.
 - descriptif précis des travaux envisagés
 - copie de l'attestation notariée de propriété ou la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux pour une construction neuve
 - pour les travaux d'extension : arrêté communal accordant le permis de construire ou l'autorisation à la demande préalable de travaux (attestation de non contestation de la Mairie)

Pour les retraités :

- **Justificatif de la pension civile et photocopie de la carte de retraité DGAC** (obtenue auprès du bureau de l'action sociale individuelle et collective SG/SDCRH/ASIC).
- **Dernier avis d'imposition sur le revenu année N-2** (ex : pour une demande en 2025 - avis d'imposition reçu en 2024 qui concerne les revenus 2023).

- **Selon votre situation familiale** : photocopie du livret de famille régulièrement tenu à jour ou copie de la carte nationale d'identité ou du passeport en cours de validité de chaque personne composant le foyer, attestation d'enregistrement du PACS.
- **En cas de situation de handicap d'un enfant** : justificatif du versement de la prestation interministérielle pour enfant handicapé.
- **Justificatif des travaux envisagés** : devis auquel est joint la copie de l'attestation notariée de propriété ou la déclaration d'achèvement des travaux pour une construction neuve.

Co-emprunteur :

- **Dernier avis d'imposition sur le revenu année N-2** (si imposition séparée).
- **Justificatif d'absence de prêt « employeur »** :
 - attestation de l'employeur pour les actifs (sauf pour un couple DGAC)
 - justificatif d'inscription à pôle emploi
 - attestation sur l'honneur pour les retraités.

Mutation :

- **Décision ou arrêté d'affectation**. A défaut, attestation du chef de service de l'agent précisant la date effective de la prise de poste.

Si vous avez déjà bénéficié d'un prêt immobilier bonifié par la DGAC :

- **Attestation de la BFM certifiant que ce prêt a été intégralement remboursé**. Votre demande doit être effectuée auprès de la BFM à l'adresse courriel suivante : gestioncredits@bfm.fr

Le dossier **complet** est à retourner par mail à la boîte fonctionnelle :

demande-logement-social@aviation-civile.gouv.fr